

1768.

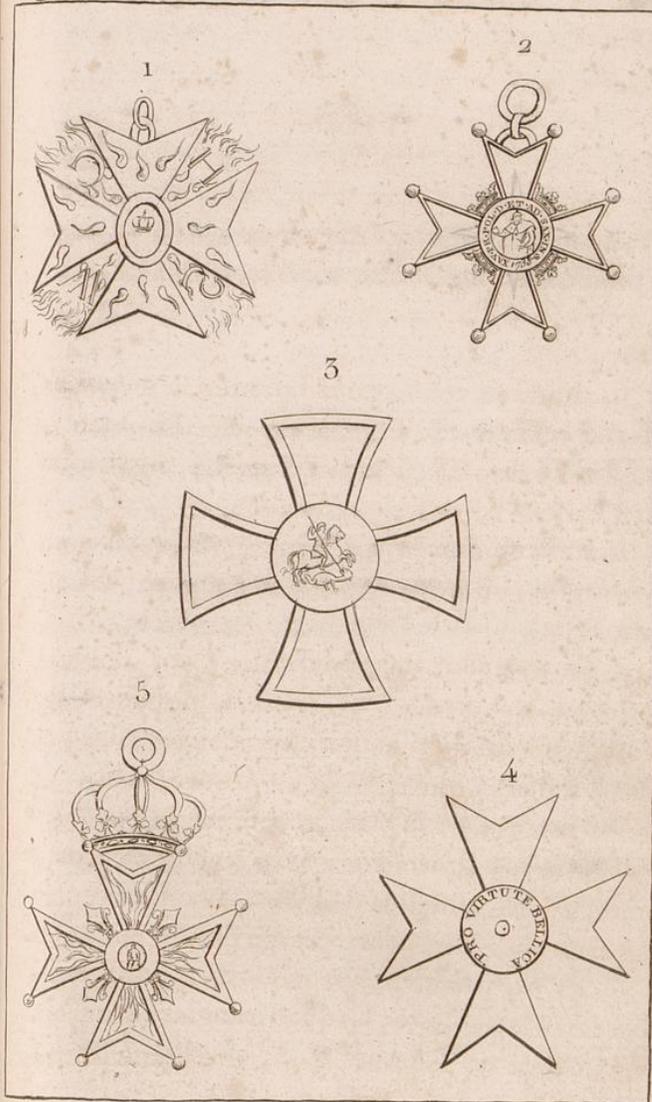
ORDRE *des quatre Empereurs*, ou *Ordre*  
*Chapital d'ancienne noblesse.* (ALLEMAG.)

Institué, en 1768, pour honorer la mémoire des empereurs de la maison de Limbourg-Luxembourg, Henri VII, Wincelas, Sigismond et Charles IV.

Il doit toujours avoir pour grand-maître un souverain, un prince, ou comte régnant d'Empire.

Il est composé de grand'croix, qui doivent prouver trente-deux quartiers de noblesse; de commandeurs, qui en doivent prouver seize; et de chevaliers, qui doivent en prouver neuf.

La marque de l'Ordre est un ruban bleu céleste moiré, lizeré d'or, avec une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, ayant au centre un écusson, fond azur, chargé de ces mots, en lettres d'or, *illustribus et nobilitati*, pour les illustres et la noblesse: les quatre angles de la croix sont ornés de flammes d'or, sur lesquelles on



h. Engel. D. S.

1da

voit ces lettres d'or, initiales des noms des quatre empereurs, H. C. W. S., avec trois larmes, en or, sur chaque branche de la croix : le revers de l'écusson, également fond azur, porte ces mots, en lettres d'or, *quat. imp.* (*quatuor imperatoribus*, aux quatre empereurs), surmontés d'une couronne impériale. Voyez page 320, pl. XXV, n° 1.

---

1768.

ORDRE de Saint-Henri. (SAXE.)

Le desir de récompenser le mérite de quantité de braves officiers, et de faire naître une louable émulation entr'eux, a été le motif de l'institution de cet ordre.

L'électeur, aujourd'hui roi de Saxe, en est grand-maître.

Les chevaliers sont divisés en trois classes, grand'croix, commandeurs, et petites croix. Les premiers sont au nombre de deux ; les seconds,